



REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE ROQUEFORT-LA BEDOULE

Département des Bouches-du-Rhône

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf octobre, le Conseil Municipal de la Commune de **ROQUEFORT-LA BEDOULE** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au centre culturel André MALRAUX, sous la présidence de **Monsieur Marc DEL GRAZIA, Maire.**

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de Convocation du Conseil Municipal : le 13 octobre 2022.

Conseillers :
En exercice : 29
Présents : 28
Pouvoirs : 1
Quorum : 15

PRESENTS : M. DEL GRAZIA Marc - Mme DEFRANCE Virginie - M. BECUE Jean-Nicolas - Mme VIAL Marjorie - M. CARPENTIER Gilbert - Mme LAMOTTE Diane - M. FREY Max - Mme NAUDIN Viviane - M. BELTRANDO Philippe - Mme MORUZZI-COQUELIN Marie-Christine - Mme VIET Anne-Marie - Mme HOCQUET Marina - M. TARRINI Alain - M. VANDEVOIR Marc - Mme CALDERONE Brigitte - Mme DALLEST Martine - Mme BAUMLE Patricia - M. DIAS Laurent - M. BOSSELUT Cyril - M. CHABAUD Pierre-Yves - M. COQUILLAT Ludovic - Mme DELEAU Virginie - Mme FOURNIER Marie-Thérèse - Mme DOMANICO Evelyne - Mme BONTOUX Jocelyne - M. ENSARGUEX Patrice - M. ORGEAS Jérôme - Mme COSTIOU Pascale.

Secrétaire de séance :
Virginie DELEAU

PROCURATIONS : M. PIGNOL Claude à Mme BONTOUX Jocelyne

Pour : 29
Contre : 0
Abstentions : 0

ABSENTS (Excusés) :

N° DELIB_58_2022

Objet : Dénomination de voirie : Rond-Point Joseph Lucien TARRINI

Rapporteur : Marc DEL GRAZIA, Maire.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est seul compétent pour délibérer sur la dénomination des rues, places et édifices publics. Sa délibération est exécutoire par elle-même.

Sur notre commune, le rond-point permettant l'accès à la caserne des pompiers ne porte pas de nom.

Monsieur le Maire propose de le nommer en hommage à Monsieur Joseph Lucien TARRINI, chef de corps des sapeurs-pompiers de Roquefort-La Bédoule du 1^{er} janvier 1979 au 1^{er} janvier 1988.

Il fut un vrai lien social avec la jeunesse de notre commune et suscitant bon nombre de vocations (une centaine de jeunes, encadrés avec rigueur, ayant, à l'époque, intégré le corps des sapeurs-pompiers, constituant un véritable atout pour notre commune).

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, après en avoir délibéré,

APPROUVE le nom de « Rond-Point Joseph Lucien TARRINI ».

INFORME la Métropole pour la mise à jour du référentiel de voirie.

Pour Extrait Certifié Conforme,
Le 25 octobre 2022.

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le Tribunal Administratif de Marseille peut être saisi par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

AR-Préfecture de Marseille

013-211300850-20221025-19-DE

Acte certifié exécutoire

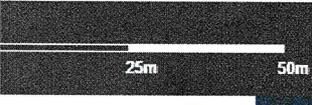
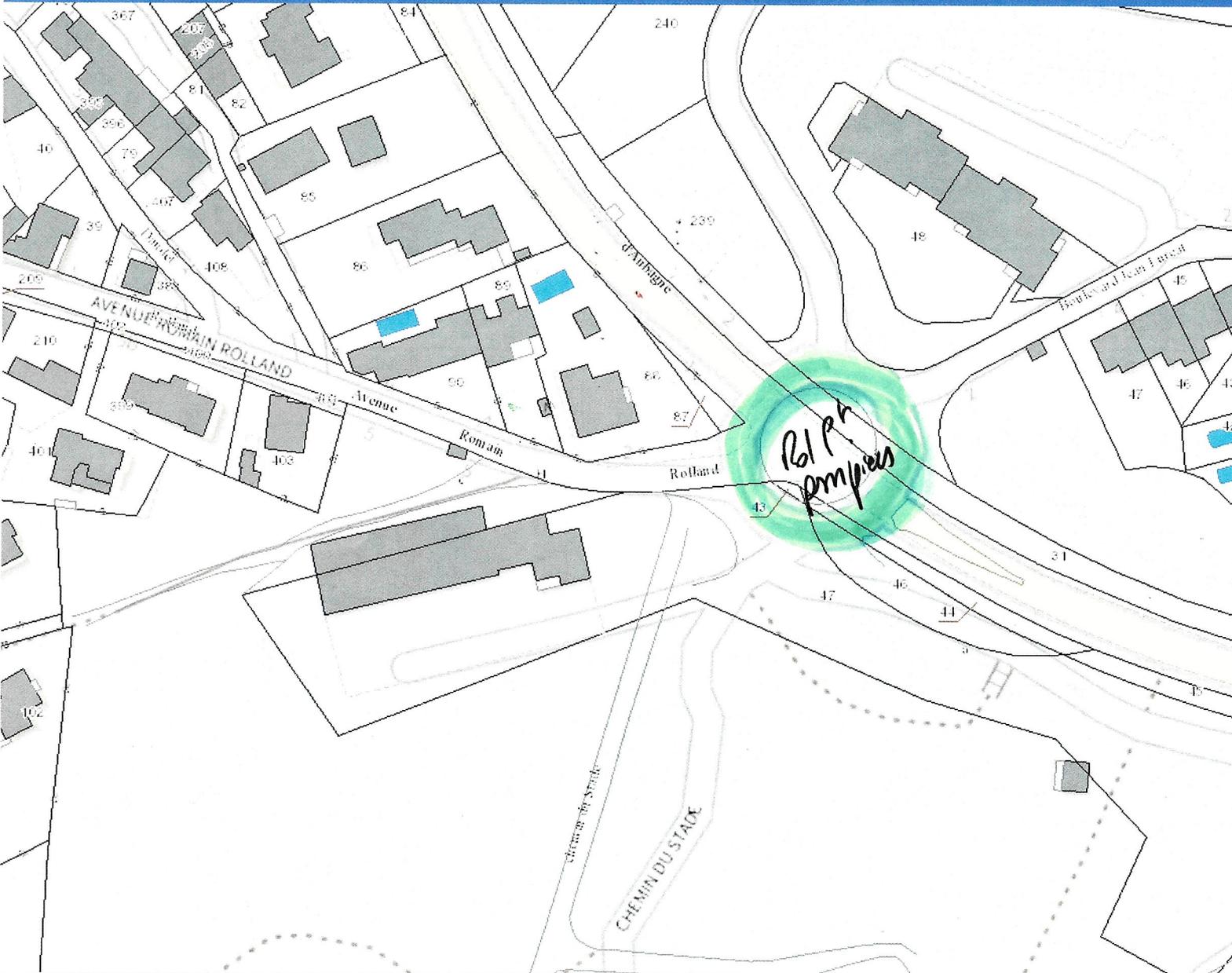
Réception par le Préfet : 25-10-2022

Publication le : 25-10-2022



Le Maire,

Marc DEL GRAZIA



Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Marc DEL GRAZIA'.

Marc DEL GRAZIA

AR-Préfecture de Marseille

013-211300850-20221025-19-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 25-10-2022

Publication le : 25-10-2022